

L'opposition boycotte les élections législatives du 16 février 2020 en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 11 janvier 2020



Au lendemain d'une nouvelle forte mobilisation contre l'hypothèse d'un troisième mandat du président Alpha Condé, les principaux partis d'opposition en Guinée confirment leur boycott du prochain scrutin législatif de février 2020.

Réunies sous la bannière du [Front national pour la défense de la Constitution \(FNDC\)](#),

grandes formations de l'opposition et organisations de la société

civile ont renoncé à déposer des listes de candidats en vue des

législatives du 16 février 2020. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a enregistré le dépôt de listes émanant de

29 partis, dont le Rassemblement pour le peuple de Guinée (RPG) du chef

de l'Etat, a indiqué, le 7 janvier lors d'une conférence de presse, le

président de cette institution, Amadou Salif Kébé. Aucune liste n'émane

de l'opposition.

Depuis plusieurs mois, le FNDC mène le combat contre [un éventuel troisième mandat du président Alpha Condé](#), né en 1938, qui achève fin 2020 son deuxième et, en principe dernier, quinquennat.

“Ces élections, on les empêchera”

“Nous confirmons le boycott. Les conditions pour une élection transparente ne sont pas réunies”, a déclaré à l’AFP le principal opposant guinéen, Cellou Dalein Diallo. Il a réclamé, pour changer de position, *“un fichier électoral assaini, un recensement correct (des électeurs) et un président de la Commission électorale moins partisan”*. *“Ces élections, on les empêchera”*,

a ajouté M. Diallo, conforté dans ce projet par un autre leader de

l’opposition, l’ex-Premier ministre Sidya Touré, sollicité par l’AFP. Ce

scrutin, contre lequel se dresse l’opposition guinéenne depuis le 23

décembre 2019, a déjà été reporté à plusieurs reprises.

Les

législatives en Guinée associent deux modes de scrutin. Vingt-neuf

partis vont concourir pour remporter 76 des 114 sièges de l’Assemblée

nationale mis en jeu sur des listes nationales, qui seront répartis à la

proportionnelle. Les sièges restants seront désignés lors de scrutins

majoritaires à un tour dans les 38 circonscriptions du pays (33 en

province et cinq à Conakry). Quatorze partis ont inscrit des candidats

pour ce scrutin majoritaire, selon la CENI.

Un coup monté d'Alpha Condé, selon l'opposition

“Nous

sommes déterminés à organiser les législatives à la date prévue du 16

février 2020, puisque nous sommes techniquement et matériellement prêts”, a affirmé son président M. Kébé. Ces élections visent à renouveler l'Assemblée nationale, dominée par le RPG.

Aux yeux de l'opposition, il s'agit purement et simplement d'une manœuvre du président Condé pour renforcer son pouvoir, alors qu'il a l'intention de faire adopter, par référendum, [une modification de la Constitution](#) lui permettant de briguer un troisième mandat en octobre 2020. Après des années de dictature dans ce petit pays de 13 millions d'habitants d'Afrique de l'Ouest, pauvre malgré d'[importantes ressources minières](#), Alpha Condé a été le premier président démocratiquement élu en 2010. Mais, à l'instar de nombre de [ses homologues d'Afrique](#) ou d'ailleurs dans le monde, il semble aujourd'hui plus attaché au pouvoir qu'à sa remise en jeu, l'un des principes mêmes de la démocratie.

Cet article est republié à partir de francetvinfo.fr. Lire l'original [ici](#)
